

Laurabuc



**COMMUNE DE LAURABUC
DÉPARTEMENT DE L'AUDE**

**PROCES-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
TENUE LE 20.06.2022**

Date de convocation : 16.06.2022

Conseillers en exercice : 10

Présents : 8 - **Votants** : 10

Monsieur Cédric LEMOINE, Maire.

Mesdames : Anne-Laurence FRULLINI - Marie-France LOISEL - Aude SALVAT-LÔ - Sylvie THUBIÈRES, conseillères municipales.

Messieurs : Omar AÏT MOUH, 1^{er} Adjoint - Olivier JURADO, 2^{ème} Adjoint - Jean-Pierre PLANCADE - Bernard VIE, conseillers municipaux.

Procurations : Michel COURTESSOLE à Omar AÏT MOUH

La séance est ouverte à 20h30.

Sylvie THUBIÈRES est nommée secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal tenue le 31.05.2022, bien reçu par tous les conseillers et affiché en mairie est approuvé à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR :

I – A examiner :

- 1°) Acquisition d'un gyrobroyeur pour le service technique.
- 2°) Modification statutaire N°10 de la CCCLA.
- 3°) Convention d'adhésion au service missions temporaires.

II - Questions diverses.

- 1°) Retour sur l'étude Urbaniste donnée par le CAUE

I – A examiner :

1°) Acquisition d'un gyrobroyeur pour le service technique.

Le gyrobroyeur est cassé et ne peut être réparé. Il rappelle que le gyrobroyeur s'adapte sur le tracteur afin de débroussailler le bas-côté des routes, en coupant et en broyant les végétaux et est indispensable à l'entretien de la commune. Il propose au membre du Conseil Municipal d'en acquérir un nouveau.

Après lecture de 3 propositions le conseil municipal, à l'unanimité **VALIDE** l'achat du gyrobroyeur DESVOYS auprès du vendeur pour la somme de 6 800 € HT qui est le mieux disant.

2°) Modification statutaire N°10 de la CCCLA.

Après lecture de l'article 4 « Action Sociale d'intérêt communautaire » liés aux compétences optionnelles des statuts de la Communauté de Communes Castelnaudary Lauragais Audois, Monsieur le Maire sollicite le conseil municipal afin de modifier l'article 4.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité

3°) Convention d'adhésion au service missions temporaires du CDG11.

La commune a adhéré en signant la convention afin d'effectuer des remplacements de fonctionnaires. La participation financière calculé sur la base du grade et l'indice assorti des cotisations patronales et augmenté d'une indemnité de 6 % représentant les frais de gestion. Ce taux est modifié et passe à 10%.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré approuve à l'unanimité

II - Questions diverses.

1°) Retour sur l'étude Urbaniste donnée par le CAUE

- L'équipement public doit rester en centre bourg,
- Etude des possibilités de stationnement,
- Trame verte le long du ruisseau avec étude paysagère à lancer,
- Réflexion sur la salle polyvalente.
- Projet du city stade évoqué.

2°) Bistrot Communal

Envoyer des remerciements aux partenaires. Une réunion de débriefing va être prévue.

3°) Ecole de Villasavary

Demande de participation aux frais de formation des enseignants de Villasavary aux gestes de premiers secours. Le conseil municipal demande de plus ample information.

4°) Logement à louer

Une agence immobilière a effectué une visite de l'appartement afin d'évaluer le montant de la location qu'elle estime à 390€. Une étude DPE doit être réalisée.

5°) Panneaux photovoltaïques

Les panneaux photovoltaïques ont été installés en toiture de la mairie mais ne sont pas raccordés

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22H30.

Les Conseillers,